



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Recommandation du Conseil synodal: 5% pour l'ŒETN

Recommandation à toutes les paroisses: contribution d'au moins 5% des revenus bruts des impôts ecclésiastiques et investissement de plus de temps et de compétences pour la coopération internationale

Le Conseil œcuménique des Eglises (COE) a appelé les Eglises, Conseils d'Eglise, paroisses locales et groupes paroissiaux à s'engager à soutenir des mesures pour promouvoir la justice et le développement chez nous et dans la coopération internationale.

Le Conseil synodal recommande dès lors aux paroisses - indépendamment des collectes habituelles – de budgétiser au minimum 5% des revenus fiscaux bruts prévus comme contribution volontaire en faveur de de l'Entraide Protestante Suisse (EPER), de Mission 21 ou de DM - Dynamique dans l'échange.

Dans la perspective des assemblées budgétaires, nous souhaitons réitérer cet appel et vous encourager à aborder ce sujet dans votre Conseil de paroisse.

Nous sommes conscients que de nombreuses paroisses qui consacrent déjà 5% voire plus à l'ŒETN prévoient encore un crédit spécial pour l'aide en cas de catastrophes imprévues. Beaucoup agissent ainsi sachant que selon la promesse biblique le don est béni. Les autres le font parce qu'ils se rendent compte que les perspectives résultant de la mission et de la coopération au développement sont enrichissantes pour le renouvellement de notre propre Eglise. Nous encourageons ces paroisses à poursuivre leur engagement exemplaire. Les 5% constituent une valeur indicative minimale. Des contributions plus élevées sont tout à fait adéquates et les bienvenues.